



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : économie et gestion

Option : transport et logistique

Session 2022

Rapport de jury présenté par : Dominique CATOIR, Président de jury.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Plan du rapport

BILAN DU CONCOURS	3
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ.....	4
1. Épreuve disciplinaire.....	4
2. Épreuve disciplinaire appliquée.....	7
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	10
1. Épreuve de leçon	11
2. Épreuve d'entretien.....	14
CONCLUSION	16
ANNEXES	17
Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation	17
Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission.....	18
Annexe 3 : sujet de l'épreuve de leçon	20

Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin (exemple : « candidat.e ») n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes. » (idem pour les termes « enseignant », « professeur »,...).

BILAN DU CONCOURS

Calendrier des épreuves.

Les épreuves d'admissibilité du concours se sont déroulées les 10 et 11 mars 2022.

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 27 et 28 juin 2022.

Bilan chiffré de la session 2022

	Public	Privé
Nombre de postes	12	04
Nombre de candidats inscrits	146	32
Nombre de candidats présents	69	15
Nombre de candidats admissibles	26	05
Barre d'admissibilité	09,00	09,00
Nombre de candidats admis	12	04
Inscriptions sur liste complémentaire	04	00
Barre d'admission	12,00	13,92

Statistiques globales

	Année	2014	2014 *	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Postes	Public	9	10	11	13	13	10	12	12	12	12
	Privé	0	1	2	0	1			4	4	4
Candidats											
Inscrits	Public	197	187	151	208	236	227	212	177	186	146
	Privé	0	33	21	0	36			39	36	32
Présents	Public	71	62	60	75	78	85	68	67	87	69
	Privé	0	16	11	0	9			13	15	15
Admis	Public	9	5	11	13	13	10	12	12	12	12
	Privé	0	1	2	0	1			4	4	4
	Inscrit sur liste complémentaire Public	1	0	0	0	0	0	0	0	3	4

*session exceptionnelle

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve disciplinaire

Le sujet de l'épreuve est disponible à l'adresse

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159976/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2022.html>

1.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire se caractérisent pour la session 2022 comme suit pour une répartition de notes comprise entre 0 et 20.

Répartition des notes	N<5	5≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<15	N ≥15
Nombre de notes	28	32	08	08	06	01
Pourcentage	33,7 %	38,6 %	9,6 %	9,6 %	7,3 %	1,2 %

Moyenne générale	6,4	Note la plus basse	0,5
Médiane	5,5	Meilleure note	15,0

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures

Coefficient : 2

L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie. L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions en mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1.2.2. Programmes de l'épreuve

A- Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau master ainsi que les questions, compétences et savoirs associés du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B- Les thèmes suivants traités au niveau master :

Droit :

- les droits et les biens ;
- le droit des obligations ;
- le droit de l'immatériel ;
- l'entreprise en difficulté ;
- les relations individuelles et collectives de travail.

Économie :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- le financement de l'économie ;

- l'intervention de l'État et la politique macroéconomique ;
- les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie ;
- l'économie sociale et solidaire et le développement durable.

Management :

- la direction de l'entreprise ;
- le diagnostic et les choix stratégiques (de l'entreprise) ;
- le management de la production et de l'organisation du travail ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

Transport et logistique

Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans les référentiels du baccalauréat professionnel « organisation de transport de marchandises » et du baccalauréat professionnel « logistique », traitées au niveau master.

Les thématiques suivantes, en lien avec le transport et la logistique, traitées au niveau master :

- le commerce mondial et la gestion des flux de marchandises ;
- la compétitivité de la chaîne logistique ;
- la digitalisation des organisations et des activités de prestation de services ;
- l'innovation technologique ;
- la normalisation et la certification ;
- les services associés et la création de valeur.

1.3. Les attentes et remarques générales du jury

A- Sur la forme

Les points forts appréciés par le jury :

- une présentation soignée et une présentation pédagogique structurée, rédigée et argumentée avec l'exploitation de tableaux et parfois de schémas sans négliger la partie rédactionnelle qui accompagne l'explication du raisonnement,
- une contextualisation de la problématique à travers une courte introduction et le traitement des axes clairement identifiés et des résultats mis en évidence,
- une organisation rigoureuse destinée à répondre précisément à l'axe proposé,
- une conclusion synthétique pour chaque axe et une conclusion générale qui répond à la problématique,
- une bonne qualité rédactionnelle.

Les points faibles repérés dans les copies :

- un manque de soin (nombreuses ratures, écriture parfois illisible),
- un manque de structuration dans les axes traités et des résultats qui ne sont pas expliqués et mis en évidence,
- des données chiffrées sans unité et des phrases avec de nombreuses abréviations,
- un manque de mise en évidence les idées clés de l'analyse,
- une syntaxe et une orthographe médiocres voire défailtantes dans certaines copies.

Les conseils aux candidats :

- aérer les éléments de réponse présentés dans la copie,
- structurer et d'expliquer les éléments de réponse,
- veiller à la lisibilité de l'écriture et soigner la qualité rédactionnelle de la copie.

B- Sur le fond

Les points forts appréciés par le jury :

- la maîtrise du vocabulaire et la mobilisation des concepts, outils et méthodes scientifiques en sciences de gestion dont en transport ET en logistique, en management, mais également en économie et en droit,
- l'ensemble mobilisé pour répondre aux problématiques proposées dans le contexte professionnel présenté,
- l'analyse du contexte organisationnel et la mesure des enjeux de la problématique,
- la proposition et la justification de propositions adaptées au contexte et le choix et la justification d'une solution,
- une conclusion rédigée et répondant à la problématique générale.

Les points faibles repérés dans les copies :

- des concepts théoriques qui ne prennent pas en considération l'environnement et le contexte professionnel proposés dans le sujet et lorsque les concepts sont mobilisés, un manque de clarté, d'analyse et de rigueur dans les propositions de réponses,
- des paraphrases du sujet sans réelle analyse voire une simple synthèse du corpus documentaire,
- un manque de rigueur voire une méconnaissance des concepts, outils et méthodes scientifiques en sciences de gestion,
- peu de justification dans les données,
- une méconnaissance de l'environnement professionnel actuel, de l'évolution des outils et des méthodes dans une organisation en lien avec le transport et la logistique, notamment en lien avec la digitalisation et le numérique,
- peu de référence en lien avec l'actualité.

Les conseils aux candidats :

- de prendre le temps de lire et d'analyser le sujet : les axes de réflexion proposés dans le sujet utilisent des verbes d'action qui font référence à la taxonomie de Bloom. Le jury recommande de prendre en compte leur signification avant de débiter la rédaction des propositions de réponses,
- de bien comprendre les attendus des axes de réflexion : le jury attend une analyse, des propositions et une ou des solution(s) en lien avec l'environnement professionnel proposé tout en mobilisant des concepts scientifiques en sciences de gestion, dont en transport / logistique / management, mais également en économie et en droit.

Conclusion

La réussite à l'épreuve disciplinaire nécessite une préparation rigoureuse et approfondie. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences attendues pour enseigner dans le domaine

du transport et de la logistique. L'entraînement à des cas d'entreprise de niveau Bac +2 à master ou sur les sujets des sessions précédentes est un exercice incontournable.

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts scientifiques et des théories à caractère économique, juridique et managérial, à la structuration des arguments ainsi qu'à la qualité rédactionnelle et au soin de la copie.

2. Épreuve disciplinaire appliquée

Le sujet de l'épreuve de spécialité est publié à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159976/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2022.html>

2.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire appliquée se caractérisent pour la session 2022 comme suit pour une répartition de notes comprise entre 0 et 20.

Répartition des notes	N<5	5≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<15	N ≥15
Nombre de notes	5	23	19	8	18	6
Pourcentage	6,3	29,1	24,1	10,1	22,8	7,6

Moyenne générale	9,45	Note la plus basse	2,00
Médiane	9,00	Meilleure note	16,50

2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

2.2.1 Définition de l'épreuve

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.2.2 Programme de l'épreuve

A. Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel « organisation du transport de marchandises » et du baccalauréat professionnel « logistique » sont traitées au niveau master.

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau master :

- le commerce mondial et la gestion des flux de marchandises ;
- la compétitivité de la chaîne logistique ;
- la digitalisation des organisations et des activités de prestation de services ;
- l'innovation technologique ;
- la normalisation et la certification ;
- les services associés et la création de valeur.

2.3. Les attentes et remarques générales du jury

Le jury recommande aux candidats de :

- s'appuyer sur le contexte professionnel d'entreprise proposé et d'en repérer la thématique,
- traiter toutes les compétences indiquées dans le sujet en prendre en compte l'ensemble du corpus documentaire,
- positionner la séquence dans la progression, d'en définir les objectifs et d'en indiquer les prérequis nécessaires,
- proposer un découpage en séances et d'indiquer, pour chacune d'elles, les travaux demandés aux élèves (par exemple, sous forme de questions), en précisant les ressources documentaires utilisées, les attendus et les équipements mobilisés,
- s'assurer que le choix des ressources est cohérent avec les objectifs fixés et de justifier le choix des ressources utilisées et/ou non utilisées,
- proposer une transposition didactique pour chacun des documents, en l'argumentant,
- préciser les modalités d'évaluation de la séquence.

Le jury conseille aux candidats :

Sur la forme :

- de structurer la séquence en faisant apparaître :
 - les objectifs d'apprentissage,
 - la ou les compétence(s) visées par la séquence,
 - les prérequis,
 - le positionnement dans la progression,
- de soigner la qualité rédactionnelle de la copie (syntaxe, vocabulaire professionnel et orthographe).

Sur le fond :

- de s'imprégner des référentiels des diplômes de la filière,
- de maîtriser les concepts scientifiques en transport et en logistique,
- de s'appuyer sur le contexte organisationnel du sujet et de proposer une didactisation des ressources choisies (modification ou ajout de documents...), de justifier l'utilisation ou non des documents du dossier et d'argumenter systématiquement les choix didactiques et pédagogiques effectués,
- de positionner la séquence dans la progression annuelle,
- de proposer une séquence réaliste en termes de nombre de séances, de volume d'activités, de durée, de contraintes matérielles... , et d'articuler les séances pédagogiques de manière logique,
- de connaître la différence entre les objectifs et les compétences à traiter, ainsi que la différence entre les prérequis et les objectifs à atteindre,
- d'identifier les prérequis de la séquence et s'assurer de leur corrélation avec les compétences travaillées,
- de s'assurer que les activités proposées permettent d'atteindre les compétences visées et qu'elles soient adaptées au niveau du public,
- de prendre en compte les dispositifs existants dans de la voie professionnelle dans les propositions,
- de préciser et justifier les modalités d'évaluation (type d'évaluation, forme, contenu, à quel moment...),
- de connaître et prendre en compte les plateaux techniques possibles et disponibles dans un établissement scolaire.

Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts scientifiques, à la structuration de la séquence, ainsi qu'à la qualité rédactionnelle et au soin de la copie.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse et approfondie. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences attendues pour enseigner dans l'un des diplômes de la filière économie et gestion / transport-logistique en lycée professionnel. L'entraînement à des dimensions didactiques et pédagogiques de l'enseignement en lycée professionnel a besoin d'être renforcé. De même, la culture générale des entreprises du secteur et de leurs problématiques professionnelles est indispensable pour comprendre et exploiter au mieux la situation réelle d'entreprise proposée.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Épreuve de leçon

Un des sujets de l'épreuve est présent en annexe 3 de ce rapport.

1.1 Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve de leçon se caractérisent pour la session 2022 comme suit pour une répartition de notes comprise entre 0 et 20.

Répartition des notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	2	7	3	4	5	9
Pourcentage	6,7 %	23,3 %	10,0 %	13,3 %	16,7 %	30,0 %

Moyenne générale	11,2	Note la plus basse	4,0
Médiane	11,0	Meilleure note	20,0

1.2 Rappel de la définition et des conditions de déroulement de l'épreuve

1.2.1 La définition de l'épreuve

Durée de préparation :	3 heures
Durée de l'épreuve :	1 heure maximum
○ exposé :	20 minutes maximum
○ entretien :	40 minutes maximum
Coefficient :	5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques. Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

1.2.2 Les conditions de déroulement de l'épreuve

Au cours des trois heures de préparation, la candidate ou le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires). Elle ou il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

En revanche la connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection a été assurée, pour cette session, mais ne peut être garantie pour les sessions à venir.

1.3 Attentes et remarques générales du jury

Les points forts appréciés par le jury :

- l'utilisation d'un vocabulaire professionnel précis, et des connaissances scientifiques adaptées au niveau d'enseignement cité dans le sujet,
- une activité pédagogique pertinente et structurée en lien avec un milieu professionnel,
- des intentions pédagogiques claires en lien avec le projet de séance,
- une appropriation du contexte adapté à la séance proposée par le candidat (projet d'établissement, environnement, etc.),
- une prise en compte des environnements technologiques et numériques, mais également du plateau technique précisé dans le sujet,
- une réflexion sur les transversalités possibles,
- l'intégration de la relation école/entreprise dans la proposition de séance,
- des propositions de supports de qualité (fiche pédagogique, fiche de déroulement de séance, documents élève, documents professeur, etc.),
- une bonne connaissance des référentiels et règlements d'examen, de la voie professionnelle et des différents innovations pédagogiques mis en œuvre dans le cadre de sa transformation,
- la prise en compte de la diversité du public de la voie professionnelle,
- une réflexion sur la mise en place d'une évaluation tant formative que sommative,
- un exposé oral structuré, une communication orale d'un bon niveau, et des qualités d'écoute et d'argumentation,
- une présentation dynamique et convaincante, et une bonne réflexivité,
- une bonne maîtrise de la gestion du temps,
- une capacité à faire évoluer la proposition pédagogique proposée.

Les points faibles repérés dans certaines prestations :

- une méconnaissance de la voie professionnelle,
- une confusion entre séquence et séances pédagogiques,
- un exposé confus avec un manque de structuration,
- un manque d'exploitation de l'ensemble des données du sujet,
- des difficultés à situer la séance dans une progression et à justifier les choix pédagogiques,
- une réalisation pédagogique trop succincte ou non adaptée au niveau d'enseignement et au public visé,
- peu ou pas de présentation de proposition de support pédagogique,
- une non prise en compte des environnements technologique et professionnel proposés dans le sujet,
- une utilisation excessive, lors de la prestation orale, d'un support numérique au détriment de l'argumentation et des justifications qui auraient pu venir en complément,
- une analyse réflexive trop succincte par rapport aux situations proposées,
- une mauvaise gestion du temps de l'exposé.

Le jury conseille aux candidats :

Lors de la préparation du concours

- de mener une réflexion sur le métier d'enseignant, ses missions, ses exigences, son environnement,
- de réaliser des stages d'immersion en lycée professionnel pour une meilleure connaissance des élèves,
- de prendre connaissance et de disposer des référentiels/programme de formation (économie-droit en baccalauréat professionnel dans le secteur tertiaire, certificat d'aptitude professionnelle opérateur/opératrice logistique, baccalauréat professionnel logistique, baccalauréat professionnel organisation du transport de marchandises, ainsi que de la définition des épreuves d'examen,
- de connaître les modalités d'évaluation en lycée professionnel (évaluations formatives, CCF, contrôle ponctuel, en entreprise) et les principes de l'évaluation par compétences,
- de s'informer sur le, fonctionnement d'un lycée professionnel et cerner les particularités des publics de lycée professionnel,
- de maîtriser les termes pédagogiques tels que prérequis, séquence, séance, évaluation formative, évaluation sommative, certificative, etc.,
- de s'entraîner à construire et justifier des stratégies pédagogiques et des séances structurées,
- de préparer en amont des trames de fiches pédagogiques et de déroulement de séance et de séquence,
- de préparer en amont des trames de documents pédagogiques,
- de réaliser une sélection de ressources pédagogiques en amont de l'épreuve,
- de réaliser des simulations d'exposé pour mieux gérer le temps de l'épreuve.

Lors de la préparation de l'épreuve (mise en loge) :

- de lire attentivement le sujet pour prendre en compte l'ensemble des éléments,
- de respecter les compétences inscrites dans les référentiels,
- de s'assurer que leur réalisation pédagogique respecte le contexte d'enseignement et la thématique du sujet,
- d'envisager l'outil informatique comme un support d'échange avec le jury seulement si ce dernier apporte une plus-value à la prestation,
- de présenter et d'argumenter ses choix au jury (matériel, organisation pédagogique...) au travers de ses intentions pédagogiques,
- de rechercher de la variété dans les activités pédagogiques présentées (travail individuel, de groupe, plateau technique, usage du numérique, relations avec les entreprises...), ainsi que dans l'animation de la classe,
- d'éviter de reprendre un chapitre ou des activités d'un manuel sans se les approprier,
- de construire une activité pédagogique personnelle faisant apparaître des consignes de travail précises, en s'appuyant sur le référentiel concerné, en positionnant la séance dans la stratégie de formation et en prenant notamment en considération le profil des apprenants, les compétences acquises par les élèves en centre de formation et lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP),
- de présenter de manière concrète et détaillée les activités proposées aux élèves et les éventuels ajustements en cas d'aléas,
- d'évaluer la durée des activités proposées,
- de prendre en compte dans l'exposé les éléments du projet d'établissement fournis dans le sujet,
- de soigner l'orthographe et la syntaxe dans les documents présentés lors de l'entretien.

Lors de l'entretien :

- de veiller à s'adresser à l'ensemble des membres de la commission lors de la présentation et de l'entretien,
- de soigner sa tenue vestimentaire et d'adopter un langage (verbal et non verbal) en adéquation avec le contexte d'une épreuve de concours et une posture d'enseignant,
- de développer des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension pour aborder sereinement l'épreuve,
- de justifier les choix pédagogiques et didactiques en utilisant un vocabulaire adapté,
- de démontrer la capacité à faire évoluer une proposition pédagogique, si nécessaire, de la revoir en fonction des observations du jury,
- de faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires au métier d'enseignant,
- de faire preuve de sincérité et d'humilité.

Conclusion

La bivalence transport et logistique fait partie intégrante du concours. Le jury y accorde donc une grande importance.

La réussite à cette épreuve nécessite de savoir s'approprier le sujet et de produire une activité pédagogique cohérente avec l'enseignement professionnel et le public accueilli.

2. Épreuve d'entretien

Une des mises en situation d'enseignement spécifique au concours.

Mise en situation 1 : Situation d'enseignement

Vous êtes professeur(e) principal(e) en classe de 1^{ère} baccalauréat professionnel Organisation de transport de marchandises.

Dans le cadre d'une PFMP en entreprise, une élève vous fait part d'avances que lui aurait formulées son tuteur.

2.1 Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve d'entretien se caractérisent pour la session 2022 comme suit pour une répartition de notes comprise entre 0 et 20.

Répartition des notes	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	1	1	3	0	9	16
Pourcentage	3,3 %	3,3%	10,0 %	0,0 %	30,0 %	53,4 %

Moyenne générale	14,4	Note la plus basse	4,0
Médiane	15,0	Meilleure note	19,0

2.2 Rappel de la définition et des conditions de déroulement de l'épreuve

2.2.1 La définition de l'épreuve

Durée : 35 minutes

Coefficient : 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.2.2. Les conditions de déroulement de l'épreuve

A] Première partie

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

B] Deuxième partie

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

2.3 Les attentes et remarques générales du jury

Les attentes du jury :

- une maîtrise de la langue française avec un vocabulaire adapté et une communication verbale et non verbale de qualité,
- une argumentation et un propos clair et structuré,
- une capacité à proposer des pistes d'action qui permettent de faire partager les principes et valeurs de la République,
- des interactions constructives avec le jury et une démonstration de son sens de l'éthique à travers les échanges,
- une présentation de sa motivation et de son engagement.

PRÉSENTATION DU PARCOURS DU CANDIDAT

Les points forts, le jury a apprécié dans les meilleures prestations :

- une projection dans le métier,
- une transposition des compétences vers le métier d'enseignant,
- un sens de l'engagement au service de l'institution,
- des propos clairs et concis et une argumentation pertinente,
- des interactions de qualité avec le jury.

Les points faibles repérés dans certaines prestations :

- une mauvaise gestion du temps de la présentation du parcours,
- une présentation linéaire des expériences sans transposition au métier d'enseignant,
- un manque de valorisation du cursus, personnel et/ou professionnel, au service du projet d'enseignement,
- une articulation peu pertinente entre le parcours et le projet d'enseignement, des réponses non argumentées,
- une présentation « scolaire » ou « formatée » avec un manque de projection sur le métier,
- une difficulté à se décentrer de ses expériences et à les transposer vers le métier,
- une difficulté à prendre du recul.

TRAITEMENT DES SITUATIONS PROBLÈMES

Les points forts, le jury a apprécié dans les meilleures prestations :

- une bonne posture de réflexion et d'analyse,
- une vision positive et bienveillante de l'élève, avec une prise en considération du jeune dans sa globalité et pas seulement en tant qu'élève,
- une bonne référence aux principes et valeurs de la République,
- une bonne culture du système éducatif au service du traitement des situations problèmes,
- la formulation de plusieurs hypothèses adaptées pour le traitement des situations.

Les points faibles repérés dans certaines prestations :

- l'analyse incomplète ou partielle des situations présentées :
 - la non perception des enjeux
 - la non perception de la gravité des faits
 - l'absence de proposition dans une vision à court, moyen et long terme
 - l'absence de mesures préventives à mettre en place,
- une identification fragile des principes et valeurs de la République,
- une méconnaissance des grands principes du droit : civil, pénal...,
- une méconnaissance du système éducatif et des instances d'un établissement scolaire,
- des réponses non argumentées.

CONCLUSION

Il est conseillé au candidat de prendre contact avec un lycée professionnel pour réaliser des périodes d'immersion afin d'observer et de rencontrer ses acteurs, et de se préparer en amont de l'épreuve à l'exposé de 5 minutes, notamment en réalisant un focus sur une transposition vers le métier d'enseignant des compétences déjà acquises.

Le jury accorde une grande importance à la connaissance fonctionnelle du lycée professionnel dans toute sa dimension afin de pouvoir transposer plus particulièrement ses propres compétences vers le métier d'enseignant lors de la phase de présentation.

La réussite à cette épreuve nécessite une fine connaissance du système éducatif et de son actualité et de savoir projeter des compétences pédagogiques dans l'environnement classe et plus largement au sein de la communauté éducative.

Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté du 1-7-2013 est publié à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2 :

Note à l'attention des candidats admissibles au concours externe du CAPLP-CAFEP section économie et gestion option transport logistique

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2022 du concours externe cité en référence.

Les candidats sont invités à consulter la définition des épreuves :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid158950/epreuves-du-caplp-externe-et-du-cafep-caplp-section-economie-et-gestion.html>

1. Épreuve de leçon

Le sujet invite le candidat à une mise en situation professionnelle qui a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents apportés dans la perspective de l'épreuve. Il peut utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, aucun branchement électrique ne sera assuré. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Ainsi les équipements disposant d'un accès à tout réseau quel qu'il soit (wi-fi, réseaux mobiles, etc.) devront être déconnectés de ces réseaux durant toute la durée de la préparation. En outre aucune impression sur papier ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique personnel est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury, là encore aucun branchement électrique ne sera assuré. L'accès à tout réseau quel qu'il soit (wi-fi, réseaux mobiles, etc.) demeure bien évidemment proscrit. La vidéoprojection est possible en salle d'interrogation, le candidat doit assurer la compatibilité de son équipement, éventuellement à l'aide d'adaptateurs (VGA, HDMI), ou se munir d'une clé USB pour un transfert sur un poste fixe (dans le cas les supports numériques doivent être en format .pdf).

Enfin, le candidat doit être autonome dans le transport, en un seul déplacement, de sa documentation et de son matériel.

2. Épreuve d'entretien

Afin d'informer le jury sur son parcours et ses expériences, les candidats doivent transmettre préalablement une fiche individuelle de renseignement (FIR) établie sur le modèle figurant à l'annexe VI - MODÈLE DE FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENT - ENTRETIEN AVEC LE JURY de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. L'annexe VI se trouve à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622> (CAPLP)

Toutes les instructions relatives au dépôt de la FIR dans l'application dédiée intitulée « COFFRE DIGITAL SECURISE » vous seront transmises par courriels du bureau des concours DGRH D3.

À défaut de transmission, le candidat est éliminé du concours.

Le jury se basera sur le parcours présenté par le candidat pour mener l'entretien. Au cours de celui-ci, deux problématiques de réflexion lui seront soumises. L'épreuve d'entretien avec le jury ne requière pas de temps de préparation en loge. Aucun document support ne pourra être utilisé

par le candidat ni pour l'exposé de sa présentation, ni pour appuyer ses réponses aux problématiques de réflexion. Il est cependant possible de prendre des notes durant l'épreuve.

3. Pour les deux épreuves :

Les mobiles multifonctions (*smartphones*), montres connectées et autres matériels connectés ne peuvent pas être utilisés ni comme calculatrice, ni comme horloge : ils devront être déposés éteints au secrétariat du concours, avant l'entrée en loge.

Annexe 3 : sujet de l'épreuve de leçon

CAPLP / CAPLP-CAFEP EXTERNE
économie-gestion option transport et logistique
Session 2022
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION - Épreuve de leçon
Coefficient 5

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : vingt minutes maximum ; Entretien avec le jury : quarante minutes maximum

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise des compétences pédagogiques et le cas échéant de compétences pratiques.

SUJET

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous enseignez l'économie-gestion dans l'option transport et logistique. Vous avez en charge l'enseignement de la logistique dans une classe de première baccalauréat professionnel logistique.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement

Le lycée professionnel se situe dans l'académie de Toulouse. L'effectif est d'environ 550 élèves sous statut scolaire. L'établissement propose des formations dans les secteurs du tertiaire commercial, du transport-logistique et du sanitaire et social. Il possède un internat de 200 places, dont le taux d'occupation est d'environ 95 %.

Les formations proposées dans la filière transport logistique sont le CAP opérateur, opératrice logistique, le baccalauréat professionnel logistique, le baccalauréat professionnel transport et le BTS gestion des transports et logistique associée.

Extrait du projet d'établissement

Le projet du lycée comprend :

- axe 1 : accompagner les élèves dans leurs apprentissages et valoriser leur réussite
 - travailler sur les compétences et la différenciation pédagogique
 - mettre en place du tutorat élèves/élèves ou adultes/élèves
 - favoriser les choix d'orientation à l'aide de mini-stages au sein des filières de l'établissement
- axe 2 : améliorer les conditions pédagogiques pour la réussite des élèves à l'aide des outils numériques
 - mettre en projet les élèves et les rendre autonomes dans l'utilisation de l'espace numérique de travail
 - favoriser les usages numériques sur les équipements mobiles personnels des apprenants
 - développer une culture citoyenne des usages numériques en éduquant les apprenants et le personnel aux usages, pratiques et risques liés aux usages du numérique,
- axe 3 : développer les relations avec les entreprises
 - renforcer la création et la formalisation des partenariats pédagogiques avec les entreprises
 - faire davantage connaître les formations et les équipements des plateaux techniques de la voie professionnelle

Environnement économique de l'établissement

L'établissement se situe dans une agglomération de 20 000 habitants. Deux parcs d'activités se situent en périphérie de la ville dont l'un des parcs est implanté à environ 5 kilomètres du lycée. Celui-ci comprend essentiellement des entreprises industrielles dans le secteur de l'agro-alimentaire et des plateformes logistiques. Ce parc est accessible en transport en commun depuis le lycée.

Caractéristiques de la classe

La classe est composée de 24 élèves (4 filles et 20 garçons) :

- 2 élèves sont issus de la classe de 2^{nde} année de CAP opérateur, opératrice logistique et ont obtenu leur diplôme lors de la dernière session d'examen,
- 3 élèves sont issus d'une autre classe que la seconde professionnelle de la famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique.

Enseignements

L'emploi du temps des apprenants comprend notamment :

- 1 heure par semaine, le lundi, en économie-droit,
- 6 heures de cours en classe entière et 7 heures de cours à effectif réduit, par semaine, en logistique intégrant l'apprentissage de la conduite en sécurité de chariots automoteurs à conducteur porté. Les élèves ont ces séquences d'enseignement professionnel tous les jours de la semaine, sauf le mercredi,
- 2 heures par semaine, le mercredi, de préparation du chef d'œuvre.

En classe de première, les élèves réalisent leur période de formation en milieu professionnel durant :

- la dernière quinzaine du mois de novembre et la première quinzaine du mois de décembre,
- 3 semaines au mois d'avril.

En classe de seconde baccalauréat professionnel la dernière période de formation en milieu professionnel a eu lieu au cours de mois de juin (3 semaines).

Vous intervenez dans cette classe avec un autre professeur d'économie et gestion option transport-logistique. Vous et votre collègue avez eu en charge la classe en seconde.

Équipements de l'espace pédagogique

L'implantation du plateau technique est réalisée en « étoile » : au centre, l'entrepôt pédagogique et autour, quatre salles de cours banalisées dont une partie des murs vitrés vers l'entrepôt logistique.

Chaque salle de cours est équipée d'un vidéoprojecteur, de trois ordinateurs et de quatre tablettes avec un accès à internet et au réseau local.

L'entrepôt pédagogique comprend :

- des zones (réception, stockage, de préparation de commandes, d'expédition) équipées de matériels et outils logistiques dont la zone stockage comprend :
 - des palettières doubles constitués de 9 travées (hauteur 7 mètres),
 - des rayonnages en étagère (15 travées), deux rayonnages dynamiques et 2 rayonnages mobiles.
- des engins de manutention manuels et chariots automoteurs à conducteur porté.
- de 3 écrans d'affichage mural,
- de 4 tablettes numériques, 2 ordinateurs portables et 3 smartphones.

Plusieurs bornes wifi sont implantées dans l'entrepôt.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Cadre de l'intervention

Vous avez en charge le cours, à effectif réduit, qui se déroule le jeudi de 10 h 15 à 12 h 05.

Progression pédagogique

Vous êtes en début d'année scolaire. Vous avez organisé, jeudi dernier, la visite d'une plateforme logistique e-commerce, implantée dans la zone d'activités à proximité du lycée. L'ouverture de cette plateforme, d'une superficie de 30 000 m², a eu lieu en décembre 2020. Au cours de la visite, les élèves ont notamment observé la préparation de commandes, interviewé des salariés et découvert le matériel et les outils logistiques utilisés.

Au cours de la précédente année scolaire, vous avez proposé une activité traitant le groupe de compétence G2 – La préparation et l'expédition de la marchandise et plus particulièrement la sous-compétence G2C1 – Préparer des commandes.

Vous concevez maintenant une activité pédagogique permettant d'approfondir la sous-compétence G2C1 – Préparer des commandes et plus particulièrement

- G2C1.1 – Suivre ou établir un circuit de préparation
- G2C1.2 – Affecter les zones de regroupement de commandes
- G2C1.3 – Prélever les produits demandés
- G2C1.4 – Constituer une unité de charge stable et équilibrée

Vous pouvez également mobiliser des compétences du groupe n°6 – Les relations avec les partenaires (en français et langue étrangère).

Réalisation pédagogique

Vous présenterez un projet de séance correspondant à la mise en situation professionnelle décrite ci-dessus. Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.